



# PROPOSITION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET/OU CLASSES AU TITRE DU CODE DU PATRIMOINE

DOSSIER D'APPROBATION  
Fiches de présentation des PDA  
par monument

## Pomport

### Périmètre délimité des abords

# Chapelle Saint-Mayme

24 240 Pomport



Crédit photo : Père Igor



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BERGERAC SUD DORDOGNE

la **CAB**



**Communauté d'Agglomération Bergeracoise**  
**Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Dordogne**  
Equipe chargée d'études : Métropolis + Archistudio

## Contexte local

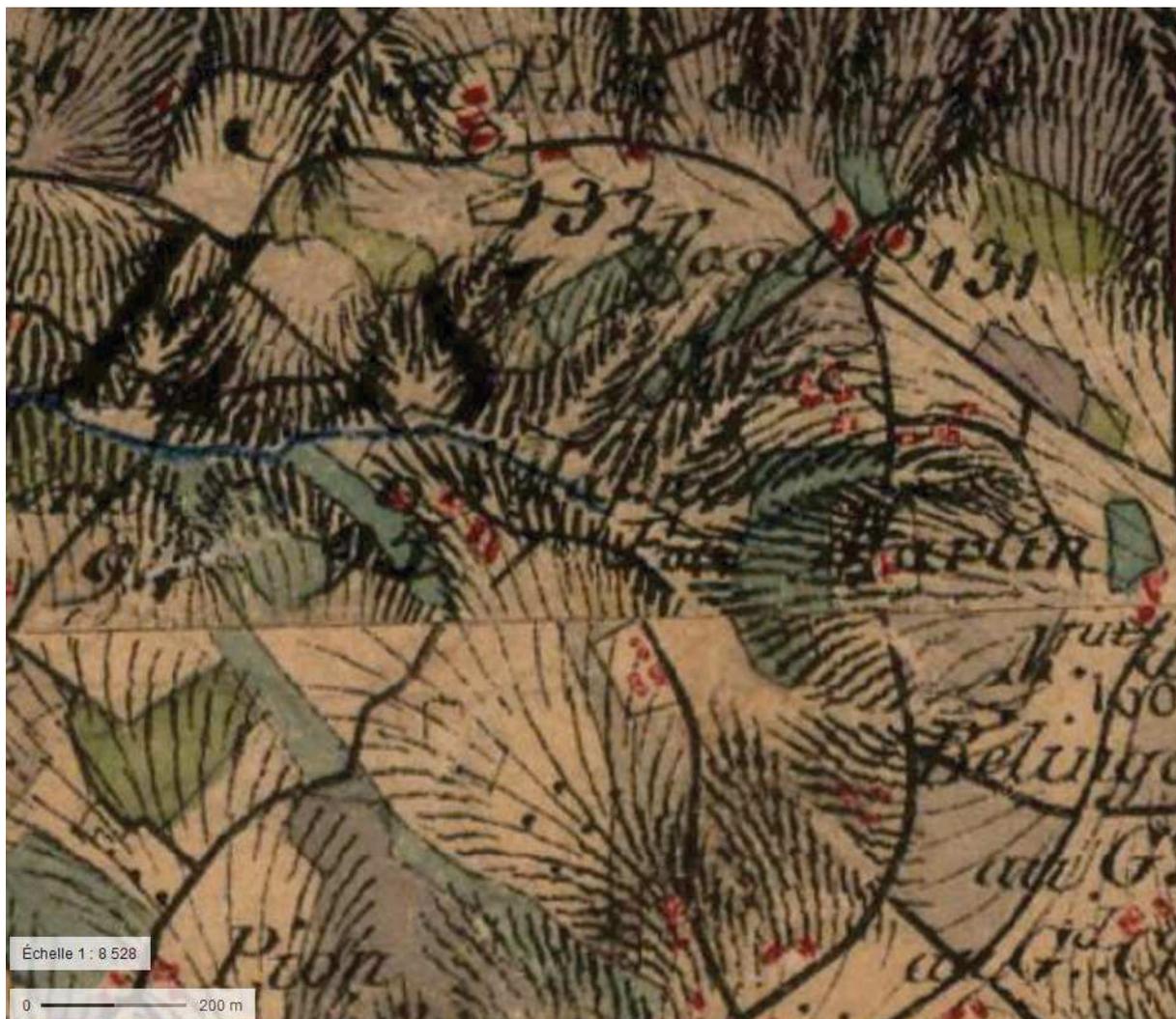
La commune de Pomport se situe au centre-sud de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. D'une population de 743 habitants en 2016, la commune se caractérise par la prédominance de l'activité agricole.

La chapelle est située à 4 km au nord de Pomport sur une colline.



## Contexte historique

La chapelle, datant des XIIème et XVème siècle, dépendait à l'origine de l'abbaye Saint-Cybard d'Angoulême.



(Carte : Carte Etat-Major XIXème siècle / géoportail)

# Chapelle Saint-Mayme

24 240 Pomport

**L'abside et la façade avec le clocher sont inscrites par arrêté du 15 janvier 1974.**

Sur plan basilical, la chapelle comporte une nef unique sans travées, et un chœur semi-circulaire. La façade est percée d'un portail d'entrée en tiers-point orné d'un simple boudin, et surmonté d'une niche abritant une croix de pierre. La façade se poursuit en clocher-mur à deux baies.

Le pignon rectangulaire ouvre par deux importantes baies campanaires plein-cintre.



**La Chapelle Saint-Mayme**

(Photo : Père Igor)

(Photo : cirkwi.com)



## descriptif des abords

Les abords de la Chapelle Saint-Mayme s'inscrivent dans un paysage rural remarquable composé de grands vallonnements ouverts au nord-est sur la vallée de la Dordogne.

Perchée sur un léger promontoire, la Chapelle Saint-Mayme domine des espaces viticoles tournée vers le sud d'une part, mais domine également du côté nord l'un des premiers chevelus du réseau hydrographique qui donnent naissance au ruisseau de la Payronnette. Ce réseau hydrographique, et la végétation qui l'accompagne, créé un écrin naturel qui accompagne la perception de la Chapelle Saint-Mayme depuis des vues lointaines au sud.

## justification du périmètre

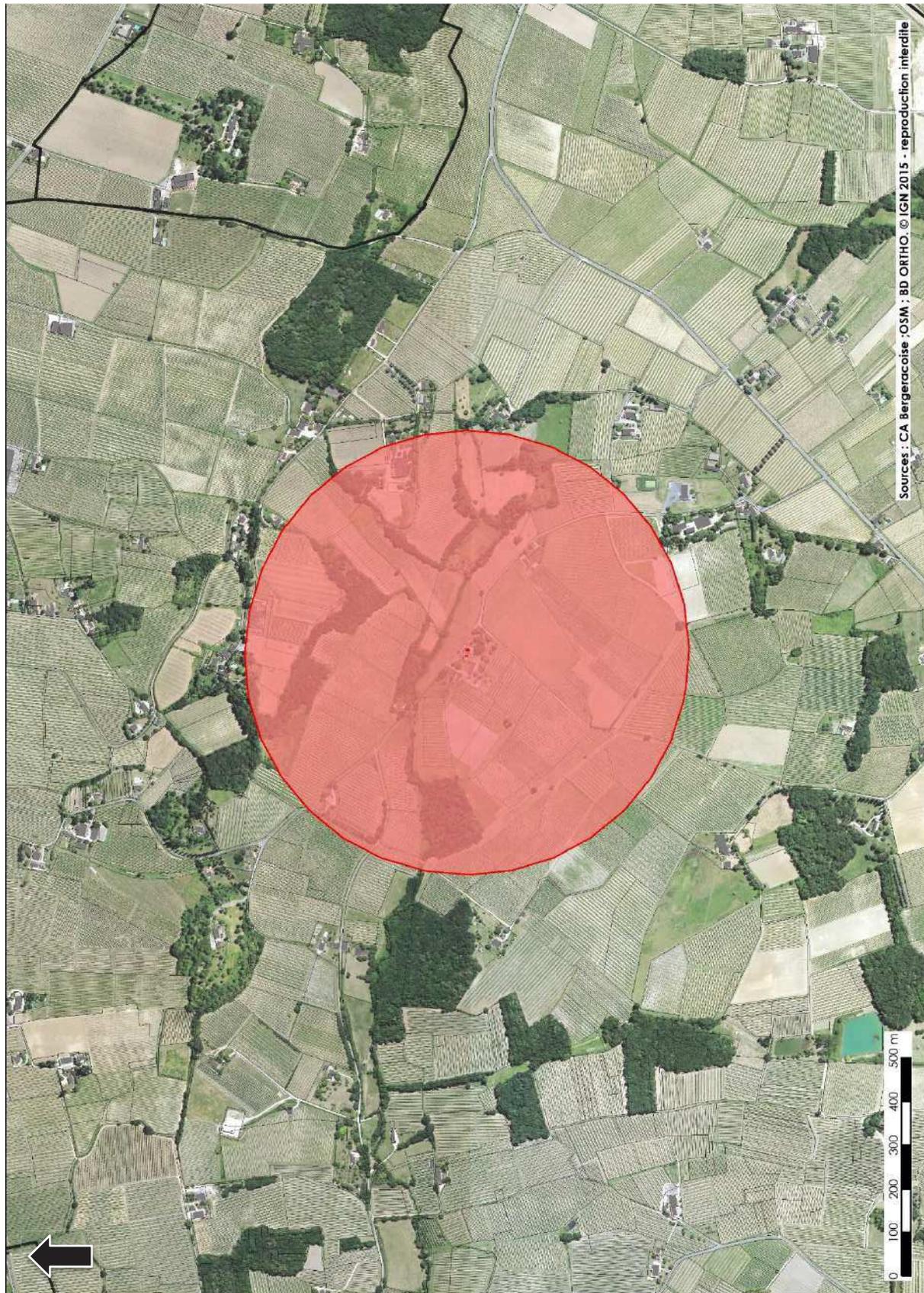
L'implantation de la Chapelle Saint-Mayme sur un promontoire particulièrement dégagée vers le sud compte-tenu de la culture dominant de la viticulture justifie que le périmètre de protection soit plus étendu, y compris vers l'est et l'ouest où le réseau viaire permet de dégager des perceptions lointaines vers l'édifices depuis les emprises publiques.

En revanche, le coteau viticole devient plus pentu au nord et domine la Chapelle Saint-Mayme. dans ce cadre, en s'appuyant sur les différents espaces boisés qui ponctuent le coteau, il peut être justifié de diminuer le périmètre de protection de l'édifice puisque sa perception est moins lointaine.

Les différents vallonnements en périphérie immédiate ou lointaine concourent donc à la définition d'un nouveau périmètre plus adapté aux perceptions lointaines qui peuvent être dégagées en direction de l'édifice.

En matière de gestion de l'urbanisation, ce nouveau périmètre permet également d'avoir une vue sur l'évolution du tissu bâti implanté à l'est et au sud-est du site, vers la RD17.

# périmètre de protection actuel



# périmètre de protection délimité des abords proposé

